



La lettre des COPS

Le 23 janvier 2017

Publication du Syndicat National des Enseignements de Second degré
 24 rue Marc Sangnier 35200 RENNES - Tél : 02 99 84 37 00 - Fax : 02 99 36 93 64
s3ren@snes.edu
 CPPAP : 1120 S 05594 - Directeur de publication : Vincent Plé - Réalisation : Guénola Vappreau.
 Imprimé par nos soins

CAPA Avancement d'échelon

Ce matin, pour cette CAPA, sous la Présidence de Monsieur Simon, DRH, étaient présents pour l'administration Mme Charrel Martin, chef de DPE, Mme Marquet, Mme Gedéon, Mme Colliot, M. Richard et Mme Grumetz. La déclaration préalable du Snes-Fsu qui a été lue est disponible en pièce jointe.

Avancement d'échelon

Rappel des règles : C'est la note qui est prise en compte, puis à égalité de note : c'est l'ancienneté dans le corps qui prévaut, ensuite la durée dans l'échelon, puis l'âge.

Passage au 5ème	0	0
Passage au 6ème	0	0
Passage au 7ème	1	3
Passage au 8ème	2	1
Passage au 9ème	2	6
Passage au 10ème	1	1
Passage au 11ème	1	0
Total	7 promotions au Grand Choix	11 promotions au Choix

Nous avons sollicité la promotion au grand choix d'un collègue au titre des « restes » et la décision sera prise par Monsieur le Recteur. Pour information, cette CAPA avancement d'échelon était la dernière puisque tous les personnels de l'éducation nationale suivront un rythme de carrière défini par le PPCR (Parcours professionnels, carrières et rémunérations).

Hors Classe et Nouveau corps des psychologues de l'éducation nationale . Tableau d'avancement au grade de DCIO.

- Monsieur Simon a fait part de l'évolution majeure et positive concernant la création du nouveau corps des Psychologues de l'éducation nationale en soulignant l'importance du dialogue social malgré un calendrier contraint pour la mise en œuvre des textes ministériels.

Concernant l'accès à la hors classe, il faut se reporter à la circulaire académique envoyée aux DCIO le 3 janvier dernier. Selon l'administration, dans l'académie, 98 personnes sont promouvables dont 30 personnes sont au 11ème échelon et 19 personnes sont au 11ème échelon avec plus de 3 ans d'ancienneté. Le retour du dossier (CV et fiche avec avis de votre DCIO) devra être transmis **au plus tard le 30 janvier à la DPE1**. C'est l'autorité académique qui détermine la note finale. Une CAPA programmée le 9 mars prochain étudiera les dossiers avant envoi au ministère pour la CAPN. Le Snes-Fsu demande une attention particulière pour les collègues en fin de carrière (11ème échelon avec plus de 3 ans d'ancienneté).

Afin de mieux vous accompagner et de vous représenter en CAPA, vous pouvez adresser au Snes académique votre dossier. (fiche jointe)

Concernant le tableau d'avancement à la fonction de DCIO pour les collègues qui veulent devenir DCIO, il y aura un accès similaire : aucune date n'est arrêtée par le MEN, soyez vigilants, sachez que les délais seront courts !

Lionel Le Gruiec, Béatrice Travaglini, Christine Le Page, Solenne Ogier

SNES Bretagne : 24 rue Marc Sangnier - 35200 RENNES - Tél : 02 99 84 37 00 - Fax : 02 99 36 93 64

Mail : s3ren@snes.edu - site internet : www.rennes.snes.edu



Déclaration préalable CAPA Avancement d'échelon

Avec la publication prochaine du décret statutaire des psychologues de l'éducation nationale, 2017 marquera une véritable avancée historique pour le Snes-Fsu. C'est l'aboutissement d'un travail de longue haleine mené par la FSU pour la création d'un corps unique de psychologues de la maternelle à l'université. Jusqu'à l'écriture finale du décret, le Snes-Fsu reste vigilant pour faire respecter les engagements pris par le ministère dans la définition de nos missions ancrées dans le champ de la psychologie.

La création du corps offre de nouvelles perspectives de carrière. Grâce au Snes-Fsu, l'accès à la hors classe pour les Co-Psy est enfin actée. Le Snes-Fsu a obtenu que cette promotion à la hors classe des CO-Psy puisse se faire dès le 1^{er} semestre 2017 avec effet au 1^{er} septembre 2017 sans attendre la publication tardive du décret. C'est donc de façon transitoire et exceptionnelle que le MEN a publié une circulaire organisant cette promotion. Le Snes-Fsu a défendu et obtenu une revalorisation des DCIO avec l'accès prioritaire à la classe exceptionnelle. Enfin, il est important de souligner que les mesures PPCR s'appliqueront au corps des psychologues de l'EN comme à tous les autres personnels.

Le Snes-Fsu espère que cette revalorisation de carrière s'accompagnera d'un accroissement important de postes au concours pour les années futures. La pénurie des recrutements fragilise le service public d'Orientation, la qualité du service rendu au public est souvent mise à mal. La politique de fermeture massive des CIO est en contradiction avec la volonté du ministère de réduire les inégalités. Le Snes-Fsu poursuit la mobilisation pour un réseau de CIO à la hauteur des ambitions des élèves et des familles.

Dans l'académie de Rennes, pour notre corps, l'augmentation du nombre d'élèves ne s'accompagne pas d'une augmentation du nombre d'emplois de Co-Psy et DCIO. Avec la fermeture des CIO, le budget contraint, les conditions de travail se sont dégradées. Notre professionnalité est parfois mise à mal par des injonctions paradoxales. Il faut souvent rappeler notre contribution à la réussite scolaire de tous avec l'apport de la psychologie dans l'accompagnement des projets d'orientation ambitieux pour tous au sein de l'éducation nationale.

Le Snes-Fsu ne cesse de dénoncer les tentatives répétées de la Région à vouloir professionnaliser les personnels du MEN ! Le Snes-Fsu ne cesse de dénoncer les tentatives répétées des membres du SPRO à professionnaliser leurs acteurs pour faire de l'orientation auprès des élèves en formation initiale alors même que cette mission est légalement définie par le MEN ! La création du corps des PSYen est désormais un nouveau point d'appui pour faire entendre haut et fort que nos missions auprès des élèves et de leur famille sont spécifiques et s'exercent exclusivement sous la responsabilité de l'Etat au sein du service public d'éducation.

Pour le Snes-Fsu : Lionel Le Gruiec, Béatrice Travaglini, Christine Le Page et Solenne Ogier